

Dossier

2013-2018

Sauver l'eau, c'est possible !



40 %

C'est le pourcentage des territoires qui connaissent déjà des pénuries d'eau en Rhône-Méditerranée

■ Sur six ans (2013-2018), le nouveau programme de l'Agence de l'eau donne la priorité aux économies d'eau pour faire face aux pénuries. Il privilégie également l'assainissement en zone rurale, la protection des captages d'eau potable et la restauration des rivières abîmées.

■ Témoignages de J.-J. Queyranne (président de la Région Rhône-Alpes), P. Bonnetain (président du syndicat mixte Ardèche Claire), H. Paul (président de la commission eau, assainissement et énergie de la Métropole Nice-Côte d'Azur), G. Seigle-Vatte (président de la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes), P.-H. Ilhes (président du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude), A. Malvaldi (directeur du site Solvay, à Tavaux), C. Nucci (vice-président du Conseil général de l'Isère), P. Giacobbi (président du Conseil exécutif de Corse).

édito



La France doit aujourd'hui s'engager dans la transition écologique pour faire de notre pays la nation de l'excellence environnementale. Cette exigence est d'autant plus forte que la crise économique nous impose de repenser notre modèle en développant de nouvelles sources de croissance et donc d'emplois.

La conférence environnementale des 14 et 15 septembre dernier a renforcé la reconquête de la biodiversité.

Cela suppose de rétablir les continuités écologiques et d'intégrer la lutte contre l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme. Enfin, les agriculteurs ont un rôle à jouer. Le ministre de l'agriculture va lancer prochainement un nouveau plan en faveur du développement de l'agriculture biologique. L'effort de réduction de l'utilisation des pesticides devra être poursuivi.

Mon regard est fixé sur la directive cadre européenne sur l'eau qui impose des objectifs de résultats de bon état des eaux. Les enjeux se déplacent. Les problèmes d'assainissement des villes sont en voie de résolution. La politique de l'eau doit désormais se concentrer sur la restauration des milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique et de rareté de la ressource en eau. Elle doit aussi prendre en compte les nouvelles pollutions, en premier lieu les substances dangereuses. Les programmes d'action des agences de l'eau qui démarrent en 2013 vont consacrer 13,3 milliards d'euros pour faire face à ces nouveaux enjeux qui concernent tous les Français.

Le modèle de gestion de l'eau intégrée à l'échelle du bassin versant, porté par les comités de bassin, a fait ses preuves. Il illustre, dans le domaine de l'eau, une bonne gouvernance, dont chacun sait qu'elle constitue une des clés de réussite de l'urgente transition écologique.

Delphine BATHO
ministre de l'Ecologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Le Rhône sauvage, à Glun (Ardèche).



Yannick Gougenheim

Sauver l'eau, c'est possible !

La politique de l'eau change de visage : le nouveau programme d'action 2013-2018 de l'Agence de l'eau va s'attaquer aux économies d'eau pour éviter les conflits de l'eau avant qu'il ne soit trop tard. Il favorise le monde rural pour accélérer son équipement en assainissement moderne. Il protège les captages d'eau potable et va restaurer les rivières abîmées.

Les collectivités, les industriels et les agriculteurs seront les grands gagnants : ils trouveront à l'Agence de l'eau leur partenaire expert pour construire leur projet, sur-mesure, pour l'eau.

Il est né le 14 septembre dernier. A la quasi-unanimité, le conseil d'administration de l'Agence de l'eau a adopté ce nouveau programme d'action 2013-18, à l'instar des comités de bassin de Rhône-Méditerranée et de Corse quelques heures plus tôt. Au bout de 18 mois de négociations très intenses, les représentants des collectivités, des usagers (industriels, agriculteurs et associations) et de l'Etat ont réuni leurs voix et arrêté un équilibre savant qui donne à la politique de l'eau ses lignes financières pour les six années à venir.

"Ce vote d'adhésion des acteurs de l'eau, se réjouit Michel Dantin, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, valide la méthode suivie pour l'élaboration du programme et les grandes orientations stratégiques dont il est porteur. C'est essentiel, car le programme organise une « caisse de solidarité commune » aux collectivités et aux secteurs économiques pour l'atteinte du bon état des eaux sur tous nos territoires. Il propose, autour d'un bien commun, une vision à long terme qui va au-delà des égoïsmes."

Rigueur de gestion et justice fiscale

"Comme le veut la loi, explique Laurent Fayein, président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau, le 10^e programme organise une fiscalité environnementale de l'eau et redistribue ses produits en subventions incitatives."

Empreint de rigueur, le budget a été fixé dans les limites du programme précédent, soit 3,65 milliards d'euros. "Cela requiert un très gros effort, poursuit L. Fayein, car notre champ d'action s'élargit, avec la mise en œuvre de la dernière directive sur la mer ou les nouvelles exigences réglementaires sur les fuites de réseaux et les substances dangereuses..."

Par deux fois, les négociateurs du programme ont adopté des plans d'économie qui ont supprimé des aides (stations d'épuration de plus de 15 000 eq.-habitants, branchements au plomb, sols pollués, déchets industriels...) et accru la sélectivité des projets aidés. Un pilotage et un suivi très rigoureux de l'exécution des projets ont été imaginés, pour garantir la maîtrise des redevances.

"L'effort fiscal lié au programme a été calculé au plus juste, poursuit L. Fayein. Il est destiné à assurer des financements aussi pérennes que les dépenses et à éviter le recours à l'emprunt grâce à un fonds de roulement évalué au plus juste."

La refonte des redevances vise aussi une vraie justice fiscale, pour arriver à terme à une contribution équitable de chacun. La part portée par les ménages et assimilés va diminuer, de 90 à 86%, tandis que les charges sur les prélèvements d'eau augmenteront. "Ces augmentations seront lissées sur plusieurs années, précise L. Fayein, afin de tenir compte de la situation économique des secteurs concernés, agriculteurs et industriels."

Nouveau profil : gestion quantitative, rural

"Pour répondre aux enjeux prioritaires, explique Martin Guespereau, directeur général de l'agence, le 10^e programme s'appuie sur des choix très clairs. Alors que 40 % de notre territoire connaît des pénuries d'eau et que celles-ci risquent de



Michel Dantin, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée

"Le 10^e programme propose, autour d'un bien commun, une vision collective à long terme qui va au-delà des égoïsmes."

s'aggraver avec le changement climatique et la croissance démographique, la gestion quantitative de l'eau s'impose comme première priorité." Les moyens financiers dédiés sont multipliés par 2,5, au profit des économies d'eau – à commencer par les réseaux d'eau potable des villes et l'agriculture – et de recherche de ressources de substitution.

"Un autre doublement de budget, poursuit M. Guespereau,

Denis Palanque

Sauver l'eau, c'est possible ! Ils l'ont fait

“Le nouveau programme repose sur une fiscalité environnementale dont les produits sont redistribués en subventions incitatives.”

Laurent Fayein, président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau



Valérie Santini

concerne la déformation physique des milieux, responsable du mauvais état écologique de beaucoup de rivières. Nous devons réapprendre à travailler avec la nature, c'est moins cher et plus efficace.”

Cela passe aujourd'hui par la renaturation des rivières, la restauration des zones humides et le rétablissement des continuités écologiques en aménageant ou supprimant des seuils.

“L'agriculture est le secteur qui fait actuellement la plus grande percée au profit de l'eau, contrairement à ce que l'on croit : les projets se sont tellement multipliés que les financements de l'agence ont triplé en trois ans et vont encore doubler. Les agriculteurs s'engagent pour protéger les captages des pesticides et faire des économies d'eau. Grande priorité aussi, le rural voit une augmentation de 50% des aides soit jusqu'à 100 M€/an. Nous allons travailler à la sécurisation de l'alimentation en eau et de l'assainissement.”

Le programme honorera les missions “historiques” de l'agence, à commencer par l'assainissement. La priorité passe aux stations moyennes et petites, le bassin comptant encore 200 stations non-conformes par rap-

port à l'échéance européenne obligatoire de 2005. “C'est le dernier gros chantier en la matière, souligne M. Guespereau, après que les énormes investissements réalisés ces dix dernières années sur les stations des grosses agglomérations ont permis de remporter des victoires significatives. On a ainsi réduit de 100 tonnes par jour la quantité de matière organique rejetée au Rhône.”

Une priorité, la gouvernance locale

La mise en oeuvre du programme d'action va s'appuyer sur les acteurs de l'eau, en privilégiant la gouvernance locale. “C'est l'un des axes de la politique européenne et française de l'eau, précise M. Guespereau. Nous devons nous inscrire dans une logique de gestion



Alain Guillemard

“Nous allons développer à grande échelle le principe des contrats de territoire, à l'exemple des SAGE, avec des bonus pour les porteurs de projets qui auront fait le choix de la contractualisation.”

Martin Guespereau, directeur général de l'Agence de l'eau

intégrée des questions liées à l'eau et aux milieux, sur des territoires cohérents. Pour cela, nous allons développer à grande échelle le principe des contrats de territoire, à l'exemple des SAGE, avec des bonus pour les porteurs de projets qui auront fait le choix de la contractualisation. C'est une grande réforme portée par le 10^e programme. Nous allons co-construire avec les territoires la démarche de reconquête et de sauvegarde de l'eau.”

L'Agence de l'eau est en ordre de marche pour accompagner cette nouvelle dynamique : afin d'accentuer sa culture de résultats, de développer le démarchage des porteurs de projets et d'améliorer sa capacité de négociation, un projet d'établissement associant tous les personnels a été élaboré en même temps que le programme.

Protection des captages sur la Bourbre (Isère) grâce à des acquisitions foncières



Marie Perrin

Le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre a acheté 21 ha de parcelles situées dans et hors de l'aire et a mis en place des baux environnementaux avec la Safer. Cette opération a permis de préserver 20 hectares de toute pratique agricole dans les aires d'alimentation de captage. Outre l'impact sur la qualité de l'eau distribuée, tant au niveau microbiologique qu'au niveau physico-chimique, privilégier le préventif sur le curatif a permis de faire des économies sur le coût de traitement de l'eau brute avant consommation. La mise en place d'un filtre à charbon actif coûte en effet 1 M €. Au final, l'utilisateur s'y retrouve sur le prix de l'eau. 121 000 € ont été consacrés aux acquisitions foncières avec 80% d'aide de l'Agence de l'eau. ■

Protection de la source d'Arcier dans le Doubs



Jean-Baptiste Ménilot

Grâce à la mobilisation des agriculteurs pour réduire l'usage des herbicides (25 % en moins sur 1 300 ha de grandes cultures) et aux démarches “sans pesticides” des communes et des utilisateurs professionnels de pesticides (Réseau ferré de France, aérodrome...), aucun dépassement des normes de potabilité n'a été constaté en huit ans. Des économies conséquentes en ont résulté pour Besançon et les Bisontins sur les traitements pour rendre l'eau potable (économie de 1 M € correspondant à l'achat d'une unité de traitement). Les rendements en agriculture ont, en outre, été maintenus. Coût de l'opération : 2,2 M €, dont 50% financés par l'Agence de l'eau. ■

BASSIN DE CORSE

Solidarité rurale en Corse

La Corse, île de beauté. Une appellation largement méritée : beauté des paysages, richesse de la biodiversité et une qualité des eaux exceptionnelle, avec 80% de bon état pour les eaux de surface et 100% pour les eaux souterraines ! Pourtant, certains habitants ruraux attendent toujours et encore une eau potable de qualité et un assainissement performant.

La Corse s'est lancée dans un programme de rattrapage structurel en 2002 et les progrès ont été fulgurants dans le domaine de l'eau : toutes ses grandes agglomérations ont mis à niveau leur assainissement. L'agence a investi près de 90 M € de 2007 à 2012, saturant ses prévisions les plus optimistes.

Et ce n'est pas fini. Aujourd'hui l'heure du rural sonne : à son tour d'investir pour satisfaire les

besoins fondamentaux en assainissement et en eau potable. L'Agence de l'eau prévoit d'investir 92 M € pendant les six prochaines années. Ils iront sécuriser la qualité de l'alimentation en eau potable et s'atteler aux problématiques de santé (protection des captages, pesticides), et monteront en puissance sur la qualité des étangs littoraux et la restauration des rivières de plaine.

Le nouveau programme de

l'agence consolide les spécificités de la Corse et a même fait de ses expériences corses un nouveau modèle, ouvert désormais aux autres départements dits “ultra-ruraux” (97 % de communes de moins de 100 hab/km² en Corse du sud et 92 % en Haute Corse), qui bénéficieront d'un soutien renforcé aux communes pour maintenir leur patrimoine des services d'eau et d'assainissement.

Les priorités du programme d'action 2013-2018



Frédéric Domergue

Une passe à poissons.

- **Rétablir la continuité écologique**
- **Restaurer le transit sédimentaire et la mobilité latérale des cours d'eau**
- **Restaurer les habitats aquatiques**
- **Préserver les zones humides**

Loin des 66% visés pour 2015 par le Grenelle de l'environnement, seuls 51% des masses d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse sont en bon état chimique ou écologique. Parmi les rivières en mauvais état écologique, 2/3 ont subi de graves déformations physiques (débits modifiés, construction de seuils, de barrages ou de digues) qui affectent la vie aquatique et piscicole.

→ Objectifs 2018

► Engager des opérations de restauration morphologique des cours d'eau sur 100 km de cours.

► Préserver et restaurer 10 000 hectares de zones humides.

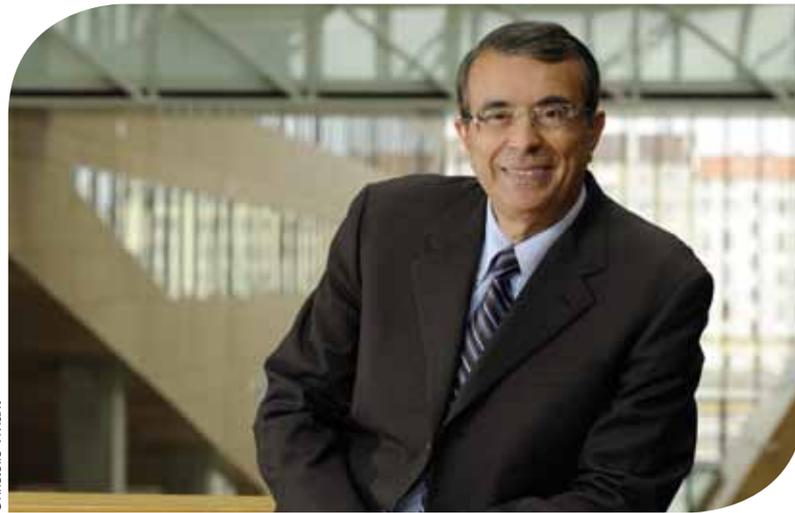
► Restaurer la continuité écologique de 600 ouvrages.

→ Aides financières de l'Agence de l'eau

Avec 414 M €, les moyens financiers doublent pour la restauration des milieux aquatiques (seuils, restauration physique des rivières, zones humides).

“La Région a un rôle majeur d'accompagnement”

Comme l'Agence de l'eau, la Région Rhône-Alpes vise la préservation de la continuité écologique. Interview de son président, Jean-Jack Queyranne.



Christelle Viviant

Jean-Jack Queyranne, président de la Région Rhône-Alpes.

“ Quel est l'outil de la Région pour préserver des trames bleues et vertes ?

La Région Rhône-Alpes a été précurseur, en élaborant dès 2009 une cartographie des Réseaux écologiques (RERA). La loi nous donne maintenant la responsabilité d'identifier, préserver et restaurer une trame verte et bleue à travers un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Ce document de planification, opposable aux documents d'urbanisme, propo-

sera un plan d'action opérationnel. Nous voulons un schéma utile, capable d'apporter des solutions à la fragmentation des milieux naturels causée par l'étalement urbain et les infrastructures.

Nous menons avec l'Etat une démarche de co-construction active auprès des acteurs locaux. Nous travaillons à l'élaboration d'une première carte « environnementale » et d'un plan d'actions, pour proposer un SRCE à l'enquête publique avant l'été 2013.

Ce schéma entre-t-il en concurrence avec le SDAGE ?

Il ne s'agit pas de refaire les travaux du SDAGE mais de les valoriser. Le SRCE doit permettre de créer du lien entre les acteurs de l'aménagement du territoire et ceux de l'eau. Deux éléments retenus dans la trame bleue sont importants au regard des dynamiques d'aménagement du territoire : les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, qui préservent aussi les berges, les forêts et prairies alluviales, et les zones humides, qui paient souvent un lourd tribut à l'urbanisation.

Comment cette volonté politique s'applique-t-elle sur le terrain ?

Nous allons accompagner les structures porteuses de SCOT et les communes pour prendre en compte, voire restaurer, les trames vertes et bleues au niveau local. Nous orienterons les contrats de corridors biologiques sur les secteurs stratégiques du SRCE. Cette volonté s'appliquera aussi via le programme de mesures du SDAGE, lequel, lors de sa prochaine révision, devra être compatible avec le SRCE. ”

RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR L'ARDÈCHE

“La biodiversité est notre atout patrimonial majeur !”

“ Sur tout le cours de l'Ardèche, la qualité de l'eau et la richesse des milieux sont les garants de l'attractivité des territoires et de l'activité économique, agricole, industrielle et touristique. Depuis la signature du premier contrat de rivière, en 1984, nous surveillons l'eau comme le lait sur le feu !

Nous avons beaucoup travaillé pour garantir une qualité de l'eau irréprochable, et nous nous intéressons désormais à la biodiversité et au rétablissement de la continuité écologique.

L'Ardèche est une rivière très poisson-

neuse, hôte d'espèces migratrices comme l'aloise ou l'anguille. Mais de nombreux seuils et barrages gênent leur circulation. La solution la plus simple serait de les effacer. Mais ce serait oublier qu'ils ont souvent une utilité hydraulique, énergétique ou touristique...

C'est toute la difficulté de ce genre de problématique. Il faut une vision globale, qui ne peut résulter que de la concertation des différents acteurs, populations, institutionnels, usagers...

Une telle démarche nous a permis en 2009 de lancer un programme visant l'arasement de certains seuils et la construction de neuf passes à poissons et de passes à canoë ; des ouvrages qui ont pu bénéficier de financements de l'Agence de l'eau, de la Région et de l'Europe.

Le dossier du seuil des Brasse-

ries, à Ruoms, illustre bien les difficultés à surmonter. Son effacement possible, hâtivement annoncé dans la presse alors que rien n'était arbitré, avait suscité une levée de boucliers, car il est équipé d'une micro-centrale électrique et favorise la pêche, les loisirs nautiques et la baignade, activités majeures pour la commune. Nous avons repris le dossier et engagé une vaste concertation. Il est indispensable de gérer collectivement ce type de dossier, car nous engageons l'avenir du territoire, ses aménagements et son développement.

Voilà trente ans que nous travaillons en concertation, et nous entendons bien continuer. L'approbation du SAGE Ardèche à l'unanimité après huit ans de travail est la preuve que cette méthode est la bonne ! ”



Syndicat Mixte Ardèche Claire

Pascal Bonnetain. Le président du Syndicat Mixte Ardèche Claire et de la CLE du SAGE Ardèche, est également administrateur de l'Agence de l'eau RM&C et de l'Onema.

GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR



Nancy Yana

Hervé Paul est président de la commission eau, assainissement et énergie de la Métropole Nice-Côte d'Azur. 90 % des habitants de la Métropole vivent en zone urbaine, sur seulement 10 % du territoire.

“Une gestion territoriale, pour un accès égalitaire à l'eau”

ci se reflètent en matière d'accès à l'eau potable et de sa tarification. Notre volonté est d'arriver à une même qualité, un même service et un même prix partout. Cela va requérir, en beaucoup d'endroits, une sécurisation des approvisionnements et la mise en place d'équipements et de réseaux appropriés. Sur dix-neuf communes du Haut-Pays, nous avons lancé un état des lieux des volumes produits et distribués, des équipements existants, de leur entretien, de la qualité de l'eau... Un gros effort pour intégrer la démarche qualité ISO 14001, que nous visons partout, devra être conduit sur ce territoire de seulement 20 000 habitants grand comme deux fois l'ancienne communauté urbaine ! Les nouvelles exigences réglementaires sur les pertes d'eau sont un autre défi. En réponse à un appel à projet de l'Agence de l'eau, nous

avons défini un territoire-pilote de neuf communes en périphérie de Nice, où le rendement du réseau, de l'ordre de 60 %, est médiocre. Nous avons fixé de nouveaux objectifs au délégataire en termes d'Indice linéaire de perte, avec un système de bonus-malus pour financer un fonds de renouvellement. Nous allons également mettre en place une quarantaine de compteurs de sectorisation et 9 200 compteurs individuels télérelevés pour mieux diagnostiquer les secteurs de fuite et sensibiliser les habitants à leur consommation en temps réel. Ce dispositif sera, à terme, étendu à toute la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce défi des économies d'eau, lancé à tout le territoire, passe par une gestion patrimoniale efficace qui se donne les moyens de ses ambitions. Nous avons commencé de le relever avec un diagnostic de tous les réseaux (nature, emplacements,

matériaux, âge, etc. des canalisations) et un plan de renouvellement sur trente ans, qui va mobiliser plus de 12 M€ par an. On sait que l'eau produite en tête de bassin est celle que l'on retrouvera en bas ! Cette logique naturelle impose une solidarité entre les communes. Elle légitime l'approche territoriale de la gestion de l'eau que nous entendons privilégier. ”

“ La Métropole Nice Côte d'Azur est un territoire de 46 communes et 560 000 habitants, marqué par de grandes disparités, des sommets du Mercantour aux rivages de la Méditerranée. Celles-

IRRIGATION EN RHÔNE-ALPES

“L'irrigation ne concerne plus que 10 % des terres agricoles”

L'eau va devenir une ressource de plus en plus précieuse, obligeant chacun de ses utilisateurs à réduire sa consommation. Gérard Seigle-Vatte, président de la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes, explique comment sa profession participe à cette démarche.



Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes

Gérard Seigle-Vatte, président de la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes.

“ Comment vous adaptez-vous au nécessaire effort d'économie d'eau ? Dans leur très grande majorité, les agriculteurs sont conscients que le changement climatique implique une évolution des mentalités. Nous avons déjà réduit notre consommation grâce à de nouvelles techniques d'arrosage et la mise en culture de variétés plus économes. Globalement, l'irrigation a ainsi fortement diminué en surface lors des

dix dernières années : elle concerne désormais 10 % des terres agricoles en Rhône-Alpes. Comment aller au-delà des efforts déjà accomplis ? Nous en avons déjà réalisé beaucoup, notamment en matière de qualité de l'eau. Nous travaillons, sur ce point, en concertation avec les pêcheurs et les associations de protection de l'environnement. Les efforts doivent être partagés par

tous ! L'erreur serait de mettre en opposition les utilisateurs de l'eau.

Vous défendez aussi l'idée, moins consensuelle, du stockage de l'eau en hiver... Une convention cadre entérine désormais la création de retenues d'eau à usage agricole en Rhône-Alpes. La création de lacs collinaires aménagés, de taille raisonnable, permettra de stocker l'eau de ruissellement en hiver pour la restituer, en été, aux agriculteurs. J'ajoute que ces lacs permettront d'autres usages comme le tourisme ou la pêche, par exemple.

Comment vos adhérents ont-ils accueilli le contenu du 10^e programme d'actions de l'Agence de l'eau ? Certains m'ont reproché d'avoir accepté le doublement des redevances payées par les irrigants. Mais dans leur ensemble, les agriculteurs rhônalpins ont accepté ce programme d'interventions. Ils ont compris qu'il est globalement positif pour l'agriculture. ”

Les priorités du programme d'action 2013-2018

- **Préserver la quantité d'eau dans les rivières pour satisfaire les exigences biologiques et assurer de façon durable les usages existants**
- **Économiser l'eau en ville, dans l'industrie et l'agriculture**
- **Mettre en place une gouvernance à l'échelle du territoire**



Anthony Muscat

Irrigation au goutte à goutte.

Avec 40 % du territoire touché, les bassins de l'agence sont les plus concernés de France par les pénuries d'eau. L'accroissement des populations et le changement climatique accentueront cette situation.

➔ Objectifs 2018

- Mettre en place des plans de gestion de la ressource sur 100 % des 72 bassins prioritaires.
- Economiser 20 millions de m³ par an, dont au moins la moitié sur les zones prioritaires du SDAGE.

➔ Aides financières de l'Agence de l'eau

Avec 266 M €, c'est un doublement des moyens financiers pour la gestion quantitative.

■ **Les priorités du programme d'action 2013-2018**



Captage à Murviel-les-Béziers (Hérault).

- Réduire toutes les pollutions d'origine domestique, industrielle ou agricole en ciblant d'abord la protection des captages d'eau potable

La moitié des nappes est polluée par des pesticides, certaines jusqu'à 200 fois au-dessus des normes liées à l'eau potable. Or, dépolluer l'eau de ses pesticides pour la rendre potable coûte 2,5 fois plus cher que d'aider les agriculteurs à ne plus polluer.

Alors que la bataille sur l'épuration urbaine est en voie d'être gagnée, les priorités de l'assainissement vont aux stations d'épuration moyennes et petites et à la gestion des eaux usées par temps de pluie.

→ **Objectifs 2018**

► Engager des plans d'actions de restauration sur les 214 captages d'eau potable prioritaires du SDAGE dégradés par les pollutions diffuses.

► Identifier les ressources majeures pour l'eau potable dans les 77 masses d'eau les plus menacées parmi les 94 définies dans le SDAGE et engager les actions de préservation.

► Mettre aux normes 100 % de stations d'épuration échéances 2005 de la directive "Eaux résiduaires urbaines".

► Réduire les flux de substances dangereuses sur 45 opérations collectives et 75 industrielles.

► Améliorer le fonctionnement par temps de pluie de 200 systèmes d'assainissement.

► Accompagner la réhabilitation de 17 300 dispositifs d'assainissement non collectifs.

→ **Aides financières de l'Agence de l'eau**

1,3 Milliard € dont 288 M€ pour les captages et l'agriculture (doublement des aides), 163 M€ pour les pollutions industrielles, 783 M€ pour les pollutions domestiques et 66 M€ pour sécuriser l'eau potable.

PROTECTION D'UN CAPTAGE "GRENELLE" DANS L'AUDE

"Nous devons élaborer ensemble des solutions profitables à tous"

« Le captage qui alimente notre commune en eau potable a fait l'objet à plusieurs reprises de dépassements des seuils de pesticides. Cette dégradation de la qualité de l'eau est pour partie liée à l'activité viticole exercée dans le bassin versant de la rivière l'Argent double.

Notre captage ayant été jugé prioritaire par le Grenelle de l'environnement, nous avons engagé une démarche de préservation de l'aire d'alimentation du captage et un plan d'actions visant à réduire la contamination.

Le grand défi auquel nous sommes confrontés est que notre commune de 1 200 habitants, unique usager des eaux du captage, est à ce titre le seul pilote de l'action, bien que la zone à enjeux couvre 12 000 hectares sur plusieurs communes de l'amont.

Pour y faire face, nous avons lancé une démarche de sensibilisation et de concertation avec les communes, les viticulteurs, les populations sur l'ensemble du territoire concerné.

Les pratiques agricoles, celles des particuliers et celles des collectivités constituent les trois volets du plan d'actions qui devra être adopté fin 2012.

Sur le volet agricole, nous nous sommes rapprochés de la cave coopérative et de la Chambre d'agriculture, pour envisager les mesures à mettre en oeuvre afin de limiter l'usage des pesticides et réduire leur impact. L'Agence de l'eau et l'Europe aideront au financement des mesures agro-environnementales permettant d'accompagner cette démarche. Nous travaillons également avec la Safer, qui assure une veille foncière afin de nous permettre d'avoir la maîtrise foncière des parcelles sensibles dans le périmètre dit de priorité, qui couvre 181 hectares à proximité immédiate du captage. Nous collaborons déjà avec les sept communes proches de la nappe phréatique en vue d'harmoniser nos analyses trimestrielles



Pierre-Henri Ilhes. Le maire de La Redorte est président du Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude (SMMAR) et vice-président de la Communauté de communes du Haut-Minervois.

de qualité de l'eau et d'assurer un suivi commun.

La dimension humaine sera essentielle à la réussite de ce plan. Notre capacité à mobiliser agriculteurs, particuliers, collectivités et autres communes de notre secteur dépendra de notre capacité à intégrer leurs contraintes et à élaborer des solutions avec eux qui soient profitables à tous. Nous avons pour cela recruté une ingénieure-animatrice, pour une mission d'au moins trois ans. »

GRUPE SOLVAY, À TAVAUX (JURA)

"Une élimination radicale du mercure"

« D'ici 2020, il n'y aura plus en Europe de production de chlore utilisant l'électrolyse à cathode de mercure.



Alessandro Malvaldi, directeur du site de Solvay à Tavaux, l'une des plus importantes plates-formes chimiques de France, avec près de 1 400 salariés.

A Tavaux, nous anticipons cette évolution : en décembre 2012, nos électrolyses à mercure seront remplacées par une nouvelle unité utilisant des membranes. Nous cessons d'utiliser du mercure et mettrons fin aux rejets.

L'Agence de l'eau nous soutient dans ce projet industriel par une aide globale de 942 k€ pour la nouvelle salle d'électrolyse à membranes d'une capacité de 240 kt/an de chlore (inchangée) et son démantèlement. L'investissement pour ces nouvelles installations est d'environ 80 M€.

Ce changement de procédé n'a que des avantages. L'impact sur le milieu aquatique est supprimé,

mais aussi les émissions dans l'air. Ceci s'accompagne d'une meilleure hygiène industrielle en usine et de l'arrêt de la pollution atmosphérique.

Un autre avantage est celui de la réduction de 20 % de notre consommation d'électricité pour l'électrolyse.

Il restera à démanteler l'atelier actuel, qui contient 600 tonnes de mercure, lesquelles seront traitées et éliminées dans le respect des normes en vigueur au cours de l'année 2013.

Le site de Tavaux réalise d'autres aménagements, qui concernent la réduction des rejets en demande chimique en oxygène (DCO).

Une extension de la capacité de la station biologique de l'usine va ainsi réduire d'un tiers les rejets actuels (en moyenne 1 437 kg/j DCO en 2011). L'Agence de l'eau subventionne 30 % de ce projet, à hauteur de 5,4 M€. »

DES AIDES DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

“Notre maître-mot en Isère, la solidarité intercommunale”

“ En Isère, sur 533 communes, près de 150, essentiellement de petite taille et en montagne, sont dépourvues de solutions d'assainissement satisfaisantes. Pour l'eau potable, on continue ponctuellement de relever des défauts d'équipements qui ne permettent pas de garantir une eau de qualité et en quantité suffisante. Enfin, la gratuité de l'eau en certains points et son excessive cherté dans d'autres posent un vrai problème d'équité territoriale.

Le Conseil général a décidé de lutter contre ces disparités, et de relayer les politiques d'aide de l'Agence de l'eau, en mobilisant près de 10 M€ par an.

Notre priorité, dans le droit fil de la dernière loi sur l'intercommunalité : la solidarité intercommunale. La mutualisation des compétences et des moyens, voire des équipements, est en effet un gage d'efficacité et de qualité du service rendu aux populations et à l'environnement, et d'un bon rapport coût-bénéfice des investissements. Nous avons choisi de bonifier de

15 % nos aides aux communes dès lors qu'elles confient la compétence intégrale de l'eau potable ou de l'assainissement à une structure intercommunale. Cela peut amener le niveau d'aide départemental, initialement de l'ordre de 15 à 20 %, jusqu'à 35 % du total des travaux d'équipements et de réseaux.

Notre service dédié, “Aménagement et eau”, mène un important travail d'incitation et d'accompagnement des communes dans la structuration de leurs démarches en ce sens. Bien sûr, nous tiendrons compte dans l'attribution des aides bonifiées des situations où les conditions topographiques interdisent tout regroupement autour d'équipements structurants. Le Département va organiser un séminaire des maires de communes de montagne afin de proposer des solutions d'assainissement réalistes, innovantes et durables pour les petites populations agglomérées.

S'agissant des disparités tarifaires, nous souhaitons parvenir à un prix moyen départemental qui reflète les



Christian Nucci. Ancien ministre, le président de la Communauté de communes de Beaurepaire est également vice-président du Conseil général de l'Isère, chargé notamment de l'agriculture, de l'équipement des territoires et de l'aménagement rural.

coûts réels et soit équitablement réparti. Comme l'Agence de l'eau, qui ne finance la gestion des ouvrages qu'à la condition d'appliquer un prix minimum de l'eau, nous conditionnons désormais nos aides à l'effort commun réclamé tant aux collectivités qu'aux usagers.”

Les priorités du programme d'actions 2013-2018



Travaux sur les réseaux, à l'Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales).

- Réaliser des inventaires des patrimoines
- Planifier l'évolution des services et de leur patrimoine

Avec 3 700 stations d'épuration, 650 usines de traitement d'eau potable, plus de 270 000 km de réseaux d'assainissement et d'eau potable, le patrimoine à entretenir est évalué à plus de 85 milliards d'euros.

La loi Grenelle II de juillet 2010 oblige les collectivités à établir l'inventaire de leur patrimoine.

Objectifs 2018

Priorité à la solidarité rurale : consacrer au moins 50 % des aides aux travaux de remise à niveau du patrimoine des services eau et assainissement.

Aides financières de l'Agence de l'eau

956 M€ pour la gestion du patrimoine.

Programme d'action 2013-2018 en Corse

“Redonner à la Corse une situation comparable aux autres régions”



Paul Giacobbi. Le président du Conseil exécutif de Corse est également président du Comité de bassin.

“ Là où le reste de la France se bat pour reconquérir le bon état des eaux, l'objectif est atteint pour 80 % des eaux de surface en Corse et 100 % pour les eaux souterraines. Toutefois, les pressions induites sur le milieu marin, les débordements pluviaux, la qualité des étangs littoraux et les perturbations physiques des rivières de plaine appellent une action plus forte. Le nouveau programme d'actions de l'Agence de l'eau doit nous aider à engager cette nouvelle bataille, en cohérence avec les orientations du

PADDUC (Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse).

Une première victoire est déjà gagnée grâce au rattrapage structurel de la Corse qui a amorcé une belle remontée avec la mise à niveau de l'assainissement des grosses agglomérations, Ajaccio et Bastia notamment. Il reste à assurer la mise aux normes des systèmes de plus petite taille (moins de 10 000 éq.-habitants). Plusieurs chantiers sont bien avancés (Ota, Corte...), d'autres doivent être lancés au plus tôt.

Bien sûr, la mise à niveau des infrastructures, tant pour l'assainissement que pour l'eau potable est loin d'être terminée et un long chemin reste à parcourir, surtout en cette période de crise, pour répondre aux exigences réglementaires et atteindre les objectifs que le Comité de bassin s'est fixé dans le SDAGE.

Les communes rurales, de plaine et de montagne, doivent être soutenues prioritairement pour maintenir leur patrimoine. Là aussi il s'agira de mettre en œuvre des équipements adaptés, pragmatiques et supportables financièrement.

Redonner à la Corse une situation comparable aux autres régions dans les délais d'exécution du 10^e programme de l'agence et de la 3^e convention du Programme exceptionnel d'investissement (PEI), dans laquelle l'eau et l'assainissement resteront une priorité affichée, représente le défi des prochaines années. Les ressources financières prévues et les efforts conjugués de l'Agence de l'eau, du PEI, des Conseils généraux et de la Collectivité territoriale de Corse, qui a maintenant trouvé sa voie, devraient nous permettre de réussir !”

- Solidarité rurale et rattrapage structurel pour assainir les agglomérations et sécuriser l'alimentation en eau potable

Objectifs 2018

- Accompagner les déclarations d'utilités publiques sur 100 captages d'eau potable
- Préserver et restaurer 400 hectares de zones humides.
- Restaurer la continuité écologique de 40 ouvrages.
- Limiter les fuites d'eau de 100 000m³/an.
- Améliorer le fonctionnement par temps de pluie de 5 systèmes d'assainissement.
- Mettre aux normes 100% de stations d'épuration échéances 2005 de la directive “Eaux résiduaires urbaines”.
- Accompagner la réhabilitation de 150 dispositifs d'assainissement non collectif.
- Dans le cadre de la solidarité rurale, consacrer au moins 50 % des aides aux travaux de remise à niveau du patrimoine des services eau et assainissement.

Aides financières de l'Agence de l'eau

92 M€ sont consacrés au territoire Corse dont 43 sur la lutte contre les pollutions, 32 sur la préservation de l'eau destinée à la consommation humaine, 8 pour les milieux aquatiques et 6 pour la gestion quantitative de la ressource.

Sauver l'eau, c'est possible ! Ils l'ont fait

Des actions en cascade sur la Brévenne-Turdine, dans le Rhône



Valérie Santini

Le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a arasé et/ou aménagé quatre seuils, et rendu franchissables 23 km de cours d'eau en basses eaux et 30 km en hautes eaux. Sur le premier site aménagé en 2009, le nombre de poissons a augmenté de 50%. D'autres actions ambitieuses de renaturation seront engagées. Coût de l'opération : 280 000 €, dont 206 000 € financés par l'agence. ■

Le SAGE Hérault et l'ASA de Gignac au coeur du partage de l'eau

En moyenne vallée de l'Hérault, 3 500 ha sont irrigués par le canal de Gignac. Face au manque d'eau récurrent, l'Association syndicale d'irrigation a modernisé le dispositif d'irrigation. 80% des agriculteurs optent pour le goutte à goutte, économisant 20 millions de m³ par an, ce qui permet de multiplier par 2,5 le débit de l'Hérault à l'aval de la prise d'eau. Autres bénéficiaires : une meilleure maîtrise de la qualité du raisin, un gain sur les rendements viticoles et sur l'organisation du travail. Coût de l'opération : 13,4 M €, dont 3,2 apportés par l'Agence de l'eau. ■

Une gestion communale raisonnée de la ressource en eau à St-Ambroix (Gard)

La commune de Saint Ambroix était victime d'une gestion passive de la ressource en eau. Depuis 2009, la régie des eaux a actualisé ses schémas directeurs, puis lancé le remplacement d'ouvrages vétustes. La télésurveillance et la recherche de fuites ont permis d'économiser plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes par an. Le rendement des réseaux est passé en un an de 34 % à 48% avec un objectif de 70 % en 2013. Pour ces travaux, y compris la nouvelle station d'épuration d'un coût de 5,7 M € (aidé à 32 % par l'agence) la collectivité a dû augmenter son prix de l'eau jusqu'à alors trop bas pour faire face au renouvellement des installations. ■

Le financement du programme d'action

Des redevances maîtrisées, plus justes et plus incitatives

Le nouveau programme porte de grandes ambitions d'investissements, avec le souci de maintenir la fiscalité à un niveau raisonnable. Pour cela, il fait de vrais choix, et oriente les aides sur les problèmes les plus aigus. Le montant des investissements sera ainsi identique à celui du 9^e programme, inflation prise en compte.

Le programme se finance exclusivement auprès de ceux qui bénéficient de ses aides : agriculteurs, industriels, énergéticiens, ménages, collectivités... La stabilité des investissements oblige à un réajustement continu des redevances pour corriger l'inflation, soit une réévaluation des redevances de 2,8% par an en moyenne.

Justice fiscale

Pour rééquilibrer la pression fiscale, le programme réduit la part de financement des ménages* de 90% à 86%. Pour ce qui concerne l'agence – dont les prélèvements représentent 10% de la facture d'eau –, l'impact sur le prix de l'eau sera limité à +3% sur 6 ans, soit 12 euros par an pour un foyer type consommant 120 m³. Cela est bien en dessous des 10 à 12% d'inflation attendus.

La contribution globale des agriculteurs augmente de 10% et celle des industriels (hors énergéticiens) de 7,5%.

Le programme mobilise également les énergéticiens pour contribuer à la politique de l'eau. La redevance du refroidissement (industrie du nucléaire) est ainsi multipliée progressivement par 12 pour atteindre 10 M€/an en 2018. La redevance de l'hydroélectricité est réévaluée d'un facteur 5 pour atteindre 20 M€/an dès 2014.

Les augmentations de redevances des acteurs économiques, hors énergéticiens, ont été fortement modérées et lissées sur les six années du programme dans une logique de prudence dictée par le contexte actuel.

“Grâce à une forte sélectivité de ses actions, l'agence conserve les redevances les plus faibles de France et maintient une pression fiscale stable par rapport à l'inflation.”

Yannick Prebay, directeur des données, des redevances et des relations internationales.

Incitativité

Le programme refonde la fiscalité environnementale de l'agence pour renforcer son caractère incitatif sur le principe “préleveur-payeur”.

Pour répondre aux priorités sur la gestion quantitative de la ressource et les conséquences du réchauffement climatique, la redevance de prélèvement payée par tous les usagers est relevée. Elle atteindra 20% des taux plafonds inscrits dans la loi en 2018.

Pour gagner en lisibilité, l'agence réduit progressivement les zonages de 15 à 2 pour concentrer les majorations de redevance sur les zones en déficit d'eau.

Un financement pérenne

La politique fiscale de l'agence est conçue pour retrouver un équilibre pérenne entre recettes et dépenses. Elle doit permettre de reconstruire le fonds de roulement à un niveau de sécurité suffisant pour faire face

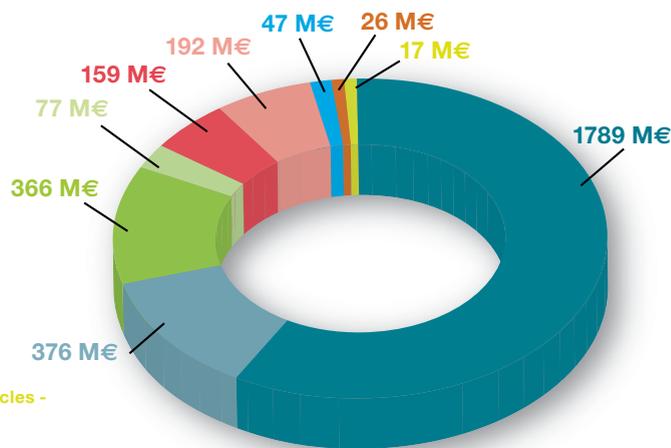


Emilie Potiquet

aux besoins. Elle doit aussi pallier la baisse structurelle des remboursements de prêts accordés par l'agence, qui ne retrouveront un niveau stabilisé qu'à la fin du programme, grâce à une relance volontariste de ces prêts à taux zéro pour aider les collectivités à dépasser la crise des financements actuelle. Elle doit enfin compenser l'érosion structurelle des assiettes de redevances.

* Par ménages, il faut entendre ménages et assimilés que sont les administrations, les restaurants, les hôtels, les entreprises de service...

Origine des redevances sur 6 ans (millions d'euros)



Donnez votre avis !

Consultation du public sur l'eau et les milieux aquatiques du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013

Les comités de bassin consultent le public sur les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques des bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les documents synthétisant les propositions des comités de bassin,

soumis à consultation, sont disponibles :

► sur les sites internet www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr pour le bassin Rhône-Méditerranée et www.corse.eaufrance.fr pour le bassin Corse

► en préfecture et au siège de l'agence à Lyon.

Gardez le fil sur www.eaurmc.fr

Journal de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse

2-4, allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 71 26 00
Télécopie 04 72 71 26 01 - www.eaurmc.fr

Directeur de la publication :

Martin Guespereau

Rédactrice en chef : Valérie Santini

Rédacteurs : Jean-Louis Derenne

Services de l'Agence de l'eau

Conception Réalisation : Force Motrice

Impression : Imprimerie Ferréol

Tirage : 16 000 exemplaires

Couverture : Camille Moirenc

N° ISSN : 1779-3912 -

Imprimé sur papier PEFC

